



**GUIDE RESSOURCES**

**LUTTE**

contre les

**discriminations**

de l'Agglomération  
**Creil Sud Oise**

**Creil  
Sud  
Oise**   
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



# SOMMAIRE

<b>Édito</b> .....	<b>2</b>
→ Pourquoi ce guide? .....	3
<b>Le Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD)</b> .....	<b>5</b>
<b>C'est quoi une discrimination?</b> .....	<b>7</b>
<b>Que faire en cas de discrimination?</b> .....	<b>11</b>
→ Index des pictogrammes pour les fiches partenaires .....	13
<b>La Maison de la Justice et du Droit, partenaire de vos actions</b> .....	<b>15</b>



# ÉDITO



Jean-Claude  
VILLEMMAIN



Catherine DAILLY

La volonté de la collectivité d'agir pour permettre l'accès aux droits et faire reculer les discriminations auxquelles les habitants de l'agglomération peuvent être exposés est un engagement de longue date.

En effet, dès mai 2005, un diagnostic « intégration et lutte contre les discriminations » a été réalisé pour les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul. Puis, l'implication des élus

dans l'accès aux droits des habitants de l'agglomération s'était traduite en 2006 par la création d'une Maison de la Justice et du Droit implantée à Creil.

L'Agglomération Creil Sud Oise s'investit également dans la lutte contre les violences intrafamiliales, notamment avec la mise en place en 2012 d'un groupe de travail thématique impliquant les partenaires du territoire. Ce groupe de réflexion a favorisé la mise en place de plusieurs actions permettant de faire face à cette problématique: création en mai 2019 d'un dispositif hébergement dédié aux femmes victimes de violences intrafamiliales, avec ou sans enfant(s), colloques de sensibilisation des professionnels du territoire et élaboration d'un outil de sensibilisation appelé « mallette pédagogique » portant sur la question de la non-violence et du vivre ensemble agrémenté de sessions de formations destinées aux professionnels. Par ailleurs, l'Agglomération Creil Sud Oise met à disposi-

tion du commissariat de Creil depuis Janvier 2007 une intervenante sociale chargée de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes et de toute personne pouvant se retrouver en difficulté sociale.

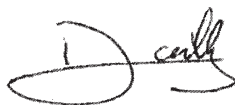
L'agglomération a également souhaité innover en agissant plus particulièrement en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ainsi, est né le projet « Carrefour de femmes » qui vise à créer un guichet unique pour ap-

porter des réponses à toutes les questions et problématiques que peuvent rencontrer les jeunes filles et femmes de l'agglomération. Ce projet s'inscrit dans la poursuite des actions déjà menées par l'ACSO en matière de lutte contre les violences intrafamiliales et d'accès aux droits. Il a pour ambition de rassembler les forces vives du territoire qui accompagnent les femmes dans leur vie quotidienne (emploi, santé/sexualité, aide à la parentalité, entrepreneuriat, mobilité,...).

**Jean-Claude VILLEMAIN,**  
**Président de l'ACSO**



**Catherine DAILLY,**  
**Vice-Présidente en charge de**  
**l'accès aux droits et de la lutte**  
**contre les discriminations.**



## **POURQUOI CE GUIDE ?**

Ce guide pratique s'adresse à toutes personnes désirant prendre connaissance des actions et des ressources mobilisables pour prévenir et lutter contre les discriminations sur le territoire. de l'Agglomération Creil Sud Oise.





# LE PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (PTLCD)



Retrouvez l'intégralité du PTLCD :



## En quelques mots, le PTLCD...

Un plan pour l'ensemble des habitants de l'ACSO et qui sera déployé jusqu'en 2026 autour de :

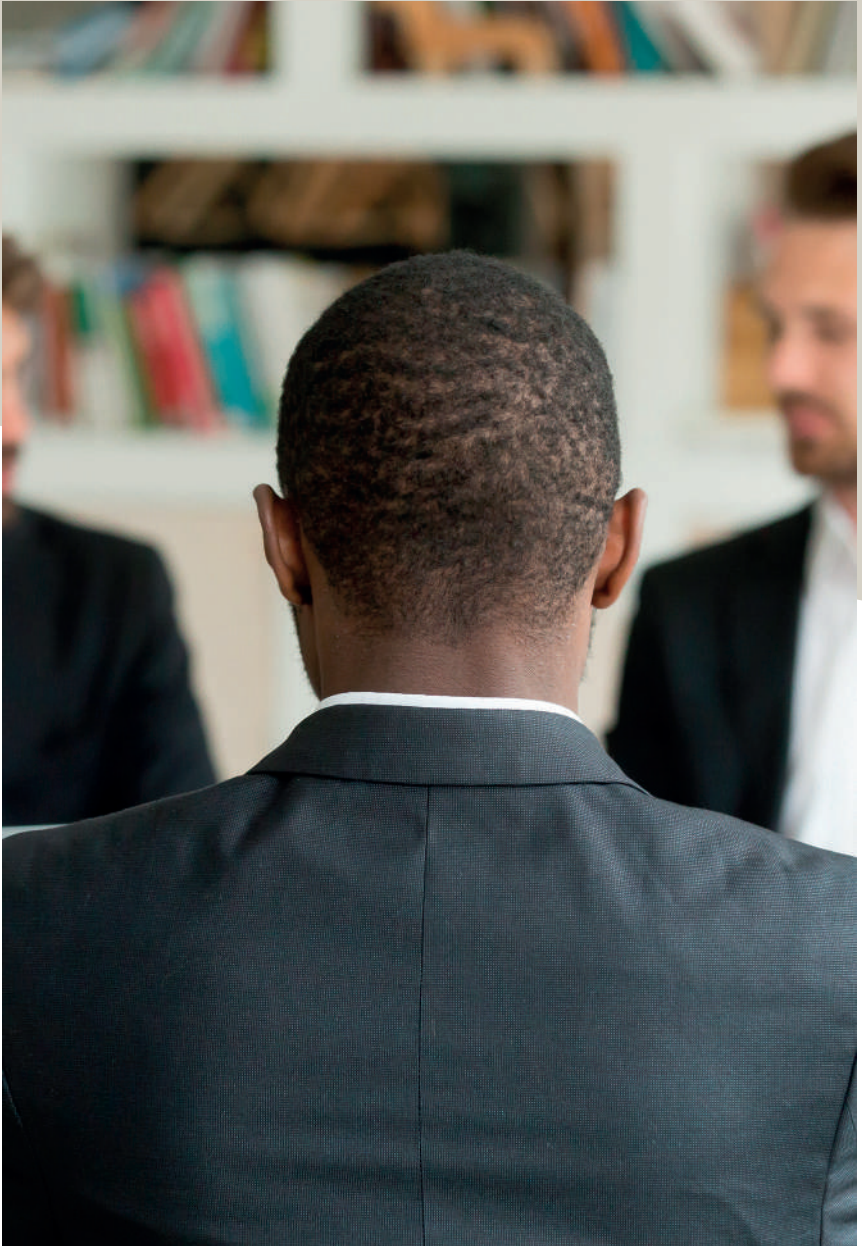
### 3 ENJEUX

- Formaliser et incarner une ambition
- Développer les Compétences
- Mieux connaître les situations discriminantes

### 3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Améliorer les pratiques professionnelles
- Changer les représentations
- Soutenir les habitants confrontés aux discriminations.

**12 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DONNANT LIEU A DES ACTIONS CONCRÈTES.**





# C'est quoi une **DISCRIMINATION?**

## **Discriminer est un acte. Discriminer est condamné par la loi.**

Trois éléments doivent être réunis pour pouvoir identifier une discrimination :

- Un traitement moins favorable d'une personne ou d'un groupe.
- Dans une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement, une formation, un sport...).
- Et selon un critère défini par la loi.

À ce jour en France, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination. Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap, ses opinions... est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France.

## **Les critères de discrimination prohibés par la loi :**



L'âge



L'identité sexuelle



L'apparence physique



L'orientation sexuelle



L'état de santé



La grossesse



La situation de famille



La vulnérabilité résultant d'une situation économique



Le handicap



La perte d'autonomie (précarité sociale)



Le patronyme



Les opinions philosophiques



Le sexe



La capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français



Les activités syndicales



La domiciliation bancaire



Les caractéristiques génétiques

**L'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à :**



Les mœurs



● Une race



Les opinions politiques



● Une ethnie



L'origine



● Une nation



Le lieu de résidence



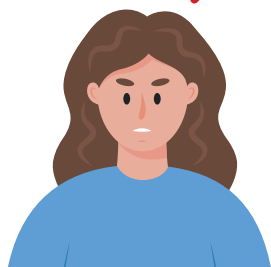
● Une religion

# Exemples de situations

(issues du site [www.defenseurdesdroit.fr](http://www.defenseurdesdroit.fr))



On a refusé de me louer une salle pour mon mariage car je suis homosexuelle.



On m'a refusé un entretien d'embauche en raison de mon nom à consonance étrangère.



On m'a refusé l'accès à une salle de sport à cause de mon voile.





# Que faire en cas de **DISCRIMINATION?**

Si vous êtes victime de discrimination ou témoin d'une discrimination, vous avez la possibilité :

→ De saisir gratuitement le Défenseur des droits :



**Défenseur des droits**

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

- Par téléphone au 39 28  
Les juristes du Défenseur des droits vous répondent gratuitement du lundi au vendredi, de 9h30 à 19h (sauf jours fériés).
- Par le tchat en ligne, sur [antidiscriminations.fr](http://antidiscriminations.fr).
- Par l'intermédiaire des délégués du Défenseur des droits. Prise de rendez-vous à la Maison de la justice et du droit  
26 rue Voltaire à Creil  
03 44 64 46 70
- Par courrier gratuit, sans affranchissement :  
Défenseur des droits  
Libre réponse 71120  
75342 Paris Cedex 07



**Le Défenseur des droits peut vous informer, engager une médiation, enquêter et formuler des recommandations, ou présenter ses observations en justice.**



→ De porter plainte (dans un délai de 6 ans après les faits):

- **Directement auprès d'un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie de votre choix:**

Commissariat de Creil  
8 rue Jules Michelet  
60100 Creil  
03 44 61 17 17

Brigade de gendarmerie de  
Saint Leu d'Esserent  
20 rue de la Libération  
60340 Saint Leu d'Esserent  
03 44 56 89 17

- **Par courrier adressé au procureur de la République à l'adresse tribunal judiciaire du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction:**

Tribunal Judiciaire de Senlis  
26 Allée des Soupirs  
60300 Senlis  
03 44 53 91 00

**Vous souhaitez vous former ou développer des actions de sensibilisation/prévention ?**

**Vous êtes victime d'une discrimination ?  
Plusieurs partenaires peuvent vous aider.  
Retrouvez-les dans les fiches partenaires.**



**ÊTRE SOUTENU**



**SENSIBILISER SUR  
LES QUESTIONS  
DE GENRE**



**JUSTICE & DROIT/  
SE DÉFENDRE**



**SENSIBILISER  
SUR LE RACISME**



**SE FORMER**



**SENSIBILISER  
SUR L'ORIGINE**



**SENSIBILISER  
SUR LES DISCRIMI-  
NATIONS**



**SENSIBILISER  
SUR LE HANDICAP**



**SENSIBILISER SUR  
LE SEXISME**



**LUTTE CONTRE  
LES VIOLENCES**

Vous avez un  
**LITIGE AVEC VOTRE VOISIN ?**  
 Vous êtes **EN CONFLIT**  
**AVEC UN SERVICE PUBLIC ?**  
 Vous êtes  
**VICTIME DE DISCRIMINATION ?**  
**LA MAISON DE LA JUSTICE**  
**ET DU DROIT (MJD)**  
 vous **ACCOMPAGNE** et vous **GUIDE**  
 dans **vos démarches juridiques** et **d'accès au**  
**droits**, dans le respect et la confidentialité.

**→ Vous pouvez rencontrer**

**UN CONCILIEUR DE JUSTICE**  
 Aide à régler à l'amiable les conflits d'ordre civil.

**UN DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS**

- Litige avec les services publics
- Victime de discrimination
- Droits de l'enfant
- Déontologie de la sécurité

**MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT**  
 Horaires d'ouverture :  
 Lundi 14H à 17H  
 Mardi au Vendredi 9H00 à 12H00 - 13H30 à 17H00  
 24 rue Voltaire - CREIL  
 03.44.64.46.70

Les services sont gratuits

[www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)  
 @regionnordoc.creilsudoise

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Département de l'Oise  
 Creil

Creil  
 Sudoise

# La Maison de la Justice et du Droit, **PARTENAIRE DE VOS ACTIONS**

**La MJD met à disposition gratuitement des outils  
pour sensibiliser :**

- Le Monopoly des inégalités



Développé par l'Observatoire des inégalités, cet outil permet d'aborder avec les participants les inégalités et les discriminations présentes dans la société. L'objectif est de susciter les échanges, les réflexions sur les inégalités et les discriminations pour plus d'égalité.

Les joueurs endossent le rôle de leur carte personnage, ils vont ainsi être plus ou moins favorisés lors de la partie.



Public visé : à partir de 11 ans

Nombre de joueurs : 4 à 35

Durée : 2h (temps de jeu et d'échange)

## ● La mallette de prévention et de sensibilisation aux violences



L'ACSO et la Ligue de l'Enseignement ont développé d'aide à la création et à l'animation d'actions de prévention des violences auprès des habitants du territoire. Son contenu a été pensé pour favoriser

les échanges et une approche ludique de thématiques telles que les différentes formes de violences dont les discriminations, la communication non-violente, la citoyenneté et le vivre ensemble. Le prêt de la mallette pédagogique est ouvert aux associations, structures socioculturelles et services publics engagés dans la sensibilité et la prévention à la lutte contre les violences intervenant sur le territoire de l'ACSO et ayant suivi au préalable une formation d'appropriation de cet outil.

## ● Les expositions



### **Femmes, la moitié du monde** PAR CRÉADIFFUSION



Cette exposition aborde les rapports femme/homme et les problèmes de la condition de la femme. Les lois évoluent mais les comportements perdurent.

Pourquoi voit-on majoritairement des hommes dans les instances politiques? Dans certains pays, être femme signifie être en danger de mort, dès la naissance. À travers une présentation de l'évolution des droits, l'exposition fait le point sur la condition de la femme en France, en Occident et dans d'autres parties du monde.



### **Non à la violence** PAR L'ASSOCIATION VALMY



Public visé: 5-10 ans

Violences physiques ou psychologiques, addiction, dégradation des biens... L'exposition a pour objectifs de responsabiliser les enfants sur les risques liés aux comportements violents.






## La Maison de la Justice et du Droit, c'est aussi des actions hors les murs :



La MJD propose des animations à destination des enfants.

Elles abordent les sujets suivants :

- Les droits des enfants : identifier les droits des enfants
- Les discriminations : lutter contre les stéréotypes et les préjugés
- Le harcèlement : identifier les mécanismes, les acteurs et les personnes ressources
- Un parcours citoyenneté

 Public visé : 9-12 ans  
Durée : 1h30

Le parcours citoyenneté est constitué d'un ensemble d'animations au cours duquel les enfants sont amenés à aborder différents

sujets au travers d'expo-quizz. L'expo-quizz est un outil favorisant les échanges entre les enfants, le débat et le jeu. Les thèmes sont :

- « Tous humains » : une seule espèce.
- « Tous différents » : favoriser l'ouverture aux autres afin de lutter contre le rejet.  
« Tous égaux » : favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.
- « Tous concernés » : identifier les différentes formes de discriminations.
- « Tous ensemble » : sensibiliser au mieux vivre ensemble par le respect et la tolérance.
- « Vigilant sur le net » : connaître les précautions à prendre.
- « Harcèlement et estime de soi » : impact des moqueries, des humiliations et développement de la confiance en soi.
- « Résister aux influences » : normes et pressions du groupe, comment y résister.

# Lutte contre les **DISCRIMINATIONS** Sensibilisation – Prévention

**Vous souhaitez des informations sur la lutte contre les discriminations, connaître vos droits, mettre en place des actions auprès de vos publics, vous former :**

## **Service Développement social et urbain**

Politique de la ville et accès aux droits

03 44 64 74 74

[polville@creilsudoise.fr](mailto:polville@creilsudoise.fr)

[www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)

## **La Maison de la Justice et du Droit**

26 rue Voltaire

60100 CREIL

03 44 64 46 70

[mjd@creilsudoise.fr](mailto:mjd@creilsudoise.fr)

Renseignements et prise de rendez-vous :

lundi 14h-17h

du mardi au vendredi 9h-12h, 13h30-17h.

**Retrouvez l'ensemble des services de la MJD :**





**Ensemble**  
**LUTTONS**  
contre les  
**discriminations**



[www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)